



| | | | | |
|---|------------------------------|-------------|--------------|-------------------------|
| GUIDE DES BIBLIOTHEQUES SONORES | | | | 403-01 |
| Réf : | Mise à jour mars 2018 | Code | FONCT | Page : 1/2 |
| CHARTRE QUALITÉ ET MODALITÉS D'APPLICATION | | | | Janvier 2017 |

Modalités d'application pour l'enregistrement des Audiolivres

La Charte et ses modalités d'application s'appliquent à tous les Audiolivres (pour les livres de littérature scolaire voir également la fiche qualité 404-01).

1/ Dispositions techniques à respecter par le DDV

- ❑ Norme d'enregistrement :
 - 44.100 Hz (fréquence d'échantillonnage)
 - 16 bits (taille de l'échantillon)
 - Mono (un seul canal)
- ❑ Niveau sonore pour l'ensemble du livre compris **entre 87 et 90 dB** (Analyse MP3Gain)
- ❑ Entre deux fichiers consécutifs, l'écart de niveau sonore ne doit pas excéder 1,5 dB.
- ❑ Norme de compression MP3 :
 - 64 kbps, débit constant.
- ❑ Nommage des fichiers-pistes :
 - Un mot – clef suivi d'un compteur à 3 chiffres.
 - Tiret Séparateur souhaitable : _ (tiret du 8) ou – (tiret du 6)
 - Exemple : Vie_042.mp3

2/ Fichiers d'annonces et autres fichiers

Fichier-piste 001 :

Se référer à la page de titre intérieure du livre, recto, verso.

- ❑ Titre, sous-titre et auteur (épeler seulement si difficile à comprendre),
- ❑ S'il y a lieu, série et tome,
- ❑ Editeur, année **d'édition**, année de première parution si le livre n'est pas récent.
- ❑ S'il y a lieu, traducteur, illustrateur, prix littéraire(s).

Fichier-piste 002 : annonce légale obligatoire :

*« Ce livre est lu à votre intention par les Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix. Nous vous rappelons que cet ouvrage, enregistré au bénéfice exclusif des personnes **pour** lesquelles l'empêchement de lire est médicalement attesté, ne peut être copié ni écouté en public. De plus il bénéficie de l'**exception aux** droits d'auteur, dans le cadre du décret paru au Journal Officiel du 24 décembre 2008 et de son agrément accordé par l'arrêté du 2 décembre 2009, paru au Journal Officiel du 15 décembre 2009 ».*

Fichier-piste 003 : Annoncer

- ❑ **Titre- auteur**
- ❑ **« La durée d'écoute de ce livre est de xx heures yy minutes »** et éventuellement **« ce livre comporte x pages »**.
- ❑ « 4^{ème} de couverture » ou bien « *Présentation* ».
- ❑ Lire la présentation qui doit être représentative du contenu du livre et non être un court extrait du texte.
- ❑ S'il y a lieu, quelques mots de présentation de l'auteur.
- ❑ Le tout représentant au maximum 2 minutes.



| | | | | |
|---|------------------------------|-------------|--------------|-------------------------|
| GUIDE DES BIBLIOTHEQUES SONORES | | | | 403-01 |
| Réf : | Mise à jour mars 2018 | Code | FONCT | Page : 2/2 |
| CHARTRE QUALITÉ ET MODALITÉS D'APPLICATION | | | | Janvier 2017 |

Fichier-piste 004 et suivants :

- ❑ Début de la lecture du livre, sauf si prologue, préface, biographie de l'auteur, qui feront alors l'objet de un ou plusieurs fichiers distincts, selon leur durée, **annonces particulières (livres sans chapitres ou avec chapitres non désignés séparés par un silence significatif)**.
- ❑ Si des chapitres sont précédés de dédicaces ou citations (**30 s maximum**), les inclure dans le même fichier-piste que le chapitre qui suit.
- ❑ Durée des fichiers-pistes : au maximum 12 minutes.

Dernier Fichier-piste : Annoncer « *Ici se termine ...Titre et Auteur* ».

S'en tenir rigoureusement à ces seules annonces : pas d'annonces personnalisées ni de musique.

Chapitres :

Tout début de chapitre doit faire l'objet d'un nouveau départ de fichier. Cette règle s'applique pour le théâtre – à chaque début de scène- et pour la poésie –une poésie par piste.

Annonce des chapitres : deux cas peuvent se présenter :

- ❑ Les chapitres sont clairement indiqués : « Chapitre 1 », « Chapitre 2 » ou « 1 », « 2 », ou une date, un jour, un titre, etc. : les annoncer tels qu'ils sont écrits.
- ❑ Il n'y a pas de chapitres désignés mais un changement de page ou un grand blanc dans le texte ; laisser **un silence de 4 secondes**. Ne pas oublier de faire cette annonce au début du fichier piste 004 (**annonce particulière**).

Langue étrangère dans le texte : si possible, respecter la prononciation propre à la langue et l'appliquer à la totalité de l'ouvrage. Respecter la prononciation pour les noms des auteurs.

Renvois - Notes de bas de page : annoncer « Note » ; **si elle est courte, la lire dès qu'elle se présente, sinon l'annoncer en fin de la phrase** qui la contient ; lire la note et conclure par « Fin de note », avant de revenir à la suite de la lecture.

Cas de notes ou lexique renvoyés à la fin de l'ouvrage :

- ❑ Soit la lecture du lexique est indispensable à la bonne compréhension du texte, et dans ce cas, lire la définition immédiatement à la première apparition du mot
- ❑ Soit ce n'est pas le cas, lire le lexique de préférence en début de l'ouvrage (en annonçant dans un fichier spécifique « Lexique ») même si l'éditeur l'a placé à la fin du livre.

Sexe :

Pour une autobiographie, accorder le sexe du (de la) DDV avec celui de l'auteur.

Pour les livres écrits à la première personne, cet accord est vivement recommandé.

Gestion de plusieurs personnages

- Ne pas contrefaire sa voix pour « jouer » les différents personnages ; **théâtre** : annoncer le nom du personnage qui prend la parole, ceci rapidement et d'un ton plus bas que le reste du discours.
- Lecture à plusieurs voix : l'annoncer et faire entendre les voix en 003.